

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
PRÉFECTURE DE POLICE  
CABINET DU PRÉFET  
Sous-Direction Administrative  
2<sup>e</sup> BUREAU

N° D'ORDRE Ass. 41 121P

# ASSOCIATIONS

## RÉCÉPISSÉ DE DÉCLARATION DE MODIFICATIONS

Conformément à l'article 3 du Décret du 16 Août 1901,  
Monsieur Jean Pierre BARDET  
demeurant à 76 420 BIHOREL  
rue de la Nésange N° 16  
se présentant en qualité de Secrétaire Général  
de l'association dénommée : SOCIÉTÉ DE DEMOGRAPHIE  
HISTORIQUE.

a déclaré le 30 Juin 1981

que des modifications ont été apportées par cette association :

au bureau

~~à la composition du Conseil d'Administration~~

~~aux statuts~~

~~aux titres qu'il détient~~

au siège social qui sera désormais

78, rue Bonaparte - PARIS 75006 -

ancien siège :

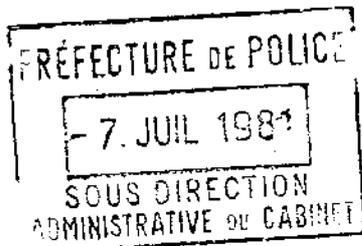
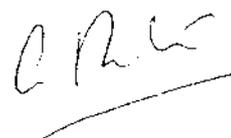
54, Boulevard Raspail - 75006 PARIS ;

Le présent récépissé a pour unique objet de constater le dépôt des modifications ou changements apportés dans l'association sans préjuger en quoi que ce soit sa légalité.

Paris, le 7 Juillet 19 81

POUR LE PRÉFET DE POLICE :

*/ Le Chef de Bureau,*



Aux termes du Décret du 16 Août 1901 (art. 6 et 31), les modifications apportées aux statuts et les changements survenus dans l'administration ou la direction de l'Association, sont transcrits sur un registre tenu au siège de toute association déclarée; les dates des récépissés relatifs aux modifications et changements sont mentionnées au registre.

Toutes les modifications introduites dans le fonctionnement d'une Association qui comportent modification au contenu de la première insertion doivent faire l'objet d'une insertion rectificative publiée au *Journal Officiel* dans la même forme.